

L'Affaire Noir Canada

par Normand Mousseau

Présentation invitée dans le cadre du colloque *Faut-il reconstruire l'université québécoise ?* organisé par la FQPPU, 6-7 novembre 2008.

Chers collègues,

Tout d'abord, je désire remercier Pierre Hébert et la FQPPU pour l'invitation à présenter *l'Affaire Noir Canada* et à discuter de son impact sur la liberté de recherche universitaire et la possibilité, pour le monde universitaire, de participer aux débats sur les grands problèmes sociaux ou de les susciter.

Avant de discuter de ces impacts, il est utile de revenir sur la chronologie de cette histoire.

Le 15 avril 2008, la maison d'édition Écosociété publie le livre *Noir Canada. Pillage, corruption et criminalité en Afrique*, des auteurs Alain Deneault, Delphine Abadie et William Sacher. Cet ouvrage universitaire destiné à un large public décrit avec force détails le rôle destructeur de plusieurs grandes sociétés minières canadiennes en Afrique et analyse l'impunité qui leur est accordée par les divers gouvernements canadiens.

Avant même la sortie du livre, sur la base d'un résumé de quelques lignes sur le site d'Écosociété, la multinationale canadienne Barrick Gold — la plus grosse minière aurifère du monde — avait envoyé une lettre de menace aux auteurs et aux éditeurs : *publiez votre livre, dont on ignore encore le contenu, et vous vous exposez à une poursuite en diffamation qui vous ruinera*. Reçue 24 heures avant le lancement officiel, prévu pour le 11 avril 2008, cette lettre eut l'effet d'une douche froide. Bien que les auteurs et éditeurs s'attendaient à une réaction des grandes minières canadiennes, dont Barrick Gold, bien connue pour son agressivité judiciaire, cette lettre de menace, alors que personne n'avait encore eu le livre entre ses mains, les désarçonna légèrement. Ils décidèrent donc de surseoir à la sortie du livre, le temps d'évaluer, pour une nouvelle fois, la situation. Après réflexions et discussions avec divers experts, on décida de sortir le livre le 15 avril.

Immédiatement, la multinationale canadienne Barrick Gold déposa, au Québec, une action en justice, réclamant des auteurs et de l'éditeur 5 millions de dollars pour dommages moraux compensatoires et 1 million de dollars à titre de dommages punitifs. Barrick Gold est une habituée des poursuites-bâillons et elle n'hésite jamais à frapper durement pour faire taire ses détracteurs, qu'ils se trouvent en Afrique, en Europe ou au Canada. Dans ce type de procédure, il ne s'agit pas tant de gagner un procès que d'épuiser l'adversaire d'un point de vue moral et financier afin de le forcer à accepter un règlement à l'amiable. Cette fois-ci, la partie risque d'être plus difficile à gagner pour Barrick, la poursuite ayant été déposée au moment même où un projet de loi anti-SLAPP était présenté à l'Assemblée nationale. Qu'à cela ne tienne, une deuxième société minière, Banro, vint à la rescousse et déposa, en Ontario cette fois, une seconde poursuite de 5 millions de dollars contre les auteurs et la

maison d'édition, forçant ces derniers à préparer deux défenses dans deux langues et systèmes judiciaires différents: français et anglais; code civil et *common law*.

Comme on peut s'y attendre, cette poursuite a reçu tout d'abord bonne visibilité médiatique, avec deux conséquences. La première conséquence fut une mobilisation très forte de plusieurs groupes afin de soutenir les auteurs et les éditeurs. Ainsi, un spectacle-bénéfice fut organisé au Kola Note le 12 juin 2008 avec Les Zapartistes, Tomás Jensen, Ève Cournoyer, Ivy, Jérôme Minière et bien d'autres, et remporta un vif succès.

Une campagne de financement et de soutien au projet de loi anti-SLAPP du gouvernement provincial s'avéra également relativement efficace et les récentes audiences laissaient présager une loi solide. Malheureusement, avec le déclenchement des élections, celui-ci mourra au feuilleton et devra être présenté à nouveau l'an prochain, ce qui retarde la mise en application de cette loi d'au moins 6 mois.

La deuxième conséquence de cette poursuite fut la mise au ban des auteurs par la plupart des médias, *Radio-Canada* en tête. Effarés à l'idée de poursuites, les grands groupes de presse se taisent; jouant le jeu de Barrick Gold et de ses actionnaires. Si on peut comprendre que *La Presse*, par la voix de son chroniqueur Patrick Lagacé, ait critiqué durement, et incorrectement, *Noir Canada*, la frilosité de *Radio-Canada* est impossible à justifier. Après tout, cet organisme est financé par les Canadiens et dispose du financement nécessaire pour soutenir des poursuites-bâillon. Mais le contingent juridique en a décidé autrement: pas question pour la société d'état de jouer son rôle pleinement; elle préfère se tenir loin des controverses et couvrir plutôt des sujets plus légers et sans conséquences.

De tous les médias québécois et canadiens, et c'est tout à son honneur, seul *Le Devoir* continue de couvrir l'affaire *Noir Canada* de manière régulière. Même *Le Devoir*, toutefois, ne s'est pas risqué à enquêter sur le contenu du livre, tout au plus couvre-t-il les développements judiciaires.

Sept mois après la sortie de *Noir Canada*, les actions en justice poursuivent leur cour. Il y a quelques semaines, Barrick Gold a déposé une nouvelle mise en demeure exigeant que les auteurs et éditeurs de *Noir Canada* cessent de décrire leur action comme une poursuite-bâillon. Imposant un bâillon au carré. À peu près au même moment, le vice-président directeur et directeur des affaires juridiques pour Barrick Gold, Patrick J. Garver, envoyait une lettre au *Devoir* dans laquelle il affirmait que la poursuite de 6 millions de \$ contre des auteurs et des éditeurs sans le sous avaient pour but "qu'il y ait un débat public transparent afin de les résoudre et de faire éclater la vérité au grand jour, de façon impartiale". Il n'est certes pas question que ces accusations ne soient soumises qu'au "seul verdict de l'opinion publique".

Or, s'il est vrai que les juges sont indépendants et impartiaux, ce n'est pas la vérité qu'ils jugent, surtout dans le cas de poursuites en diffamation, mais la loi. Sans surprise, cette différence fondamentale est complètement occultée par M. Garver. Voilà qui en dit long sur le mépris que les administrateurs de Barrick Gold ont pour le droit à la liberté d'expression, la recherche de la vérité et la démocratie dans leur ensemble. Après tout, si Barrick Gold voulait vraiment un débat public, c'est devant l'opinion publique qu'elle aurait dû présenter sa vision des faits. Il est vrai que cette compagnie est habituée de travailler dans des pays au moeurs bien différentes de celles de ce pays.

Mais pourquoi parler de l'affaire *Noir Canada* dans un colloque sur l'université québécoise?

C'est que, au-delà de la question essentielle de la liberté d'expression, les poursuites de Barrick Gold et de Banro s'attaquent directement aux fondements de notre profession : la liberté de recherche universitaire (ou liberté « académique »), c'est-à-dire la possibilité pour un chercheur universitaire de faire une analyse d'une situation à partir de documents dont la crédibilité peut être estimée, d'en tirer des conclusions logiquement défendables et de rapporter le tout dans la sphère publique.

Pour que cette thèse tienne la route, il faut d'abord répondre à la question suivante: *Noir Canada* est-il un pamphlet ou un ouvrage universitaire ? Cette question est revenue très fréquemment dans mes discussions avec des collègues universitaires et doit être analysée directement.

Considérons d'abord les auteurs de ce livre : ce sont des chercheurs qui œuvrent dans le milieu universitaire – Alain Deneault, l'auteur principal, mène des recherches en philosophie politique et en sociologie en plus d'être chargé de cours à l'UQAM, Delphine Abadie détient une maîtrise en relations internationales et William Sacher poursuit ses études doctorales en météorologie à McGill.

Évidemment, la profession de l'auteur n'est pas une garantie quant à la nature de l'ouvrage, c'est à son contenu que l'on doit le juger. Celui-ci, me semble-t-il, suit la méthode scientifique (appliquée aux sciences humaines) et est un ouvrage de calibre universitaire : se basant sur des rapports sérieux et des documents officiels, les auteurs font une analyse détaillée des relations entre les minières et autres sociétés canadiennes, le gouvernement canadien et les gouvernements de certains pays africains. Ils discutent de la crédibilité de leurs sources, font les références appropriées et essaient d'offrir une vision équilibrée, pas nécessairement dans le ton, mais certainement dans les arguments.

Le canon académique est, bien sûr, difficile à définir et, pour certains collègues, les auteurs de *Noir Canada* ont commis deux impairs qui disqualifient l'ouvrage comme appartenant au corpus universitaire : 1) bien que suivant une analyse respectant les normes académiques, le livre est écrit dans un style direct qui évite la langue de bois ; 2) afin de rejoindre un plus grand public, *Noir Canada* est publié chez un éditeur généraliste et non pas par des presses universitaires. Il n'a donc pas été évalué par les pairs ni soutenu par une maison universitaire reconnue. Cette dernière omission n'est pas négligeable. L'évaluation par les pairs représente une étape importante de la méthode scientifique car elle permet de s'assurer, par consensus, que l'ouvrage a bien sa place dans le corpus universitaire.

Il convient toutefois de rappeler que la méthode scientifique n'inclut pas l'exigence de publier uniquement dans des revues spécialisées inaccessibles au commun des mortels, surtout dans le cas des sciences humaines et sociales. Pendant longtemps, les penseurs dans ces disciplines ont considéré comme leur devoir de publier des livres qui seraient distribués dans toutes les bibliothèques et pas seulement réservés aux spécialistes et aux collègues. De nos jours, malheureusement il est souvent mal vu, dans certains cercles, que les universitaires s'adressent à la fois aux spécialistes et au grand public.

En l'absence d'un tribunal qualifié pour juger ce qui est et n'est pas un travail universitaire, il faut s'en remettre, comme le veut la tradition, aux jugements par les pairs. En plus des nombreux témoignages d'universitaires qui revendiquent *Noir Canada* comme un ouvrage

universitaire, le livre a également été défendu par le Syndicat général des professeurs et professeures de l'Université de Montréal ainsi que par le FQPPU. L'unanimité étant chose rare dans notre milieu, il semble au moins que la majorité des universitaires soutienne cette thèse.

C'est donc dans le contexte d'une attaque contre un ouvrage de savoir et d'analyse que les poursuites-bâillons déposées par les minières canadiennes risquent de créer un précédent qui pourrait changer profondément la relation entre le monde universitaire et la société citoyenne.

Le spécialiste sera-t-il condamné à publier ses analyses dans des revues savantes afin de s'assurer que celles-ci ne parviennent jamais à l'œil du grand public afin de ne pas choquer les puissants? Le risque est important que la mythique tour d'ivoire ne devienne une prison où le savoir aura le droit de continuer à progresser tant et aussi longtemps qu'il ne traverse pas ses murs, allant à l'encontre même du principe fondamental, même si un peu oublié, de ce que devrait être l'université.

Barrick Gold et Banro accusent les auteurs de *Noir Canada* de porter atteinte à leur réputation en reproduisant dans leurs pages des rapports de l'ONU, des dépositions faites au Congrès américain, des articles de journalistes et d'experts de terrain et d'autres documents officiels. Ce faisant, les minières attaquent directement la méthode scientifique. Celle-ci reconnaît que l'avancement de la connaissance ne peut se faire qu'en construisant des propositions sur la base de documents de première main et du travail de nos prédécesseurs, tout en évaluant, comme il se doit, la validité et la justesse de chacun de ces textes et résultats. (Évidemment, il faut que le choix de ces textes ne fasse pas l'objet de biais ou d'omissions flagrants.)

Tout universitaire se doit également, dans ses recherches, de tirer à partir de ces sources des conclusions qui les dépassent, sinon son apport se résumerait à de la collecte ou, pire, à du plagiat. Si les textes de références sont crédibles, bien présentés et discutés, alors les conclusions ne peuvent représenter de la diffamation puisqu'elles découlent logiquement des faits ou des idées rapportées.

Que le chercheur ait raison ou non n'est pas pertinent – ce n'est souvent qu'avec le temps et d'autres recoupements que les travaux s'établissent comme référence ou disparaissent au fond des bibliothèques universitaires, enfouis sous la poussière – si le travail est fait selon les règles de l'art, il apporte une contribution recevable au corpus du savoir humain.

Ce point, je crois, est important. La Vérité avec un grand "V", pour autant qu'elle existe (et je désire certainement éviter ce débat aujourd'hui) n'est pas une exigence du travail universitaire. C'est plutôt sa quête ou celle d'un contexte entourant une idée ou une réalité qui est l'objet universitaire et chaque nouvelle contribution est soumise.

L'affaire *Noir Canada* touche également au cœur de la responsabilité sociale de l'université et des universitaires puisque ce livre fut écrit pour susciter à la fois l'intérêt des chercheurs, des journalistes et du grand public alors qu'on reproche justement à l'université de ne pas s'impliquer suffisamment dans les grands débats de société.

La poursuite en diffamation des deux minières risque de ralentir les efforts de la communauté universitaire dans cette direction, isolant encore plus le savoir universitaire de pointe de la connaissance générale acquise à travers les médias par le grand public. De peur de devoir

consacrer de nombreuses années à se défendre contre des poursuites frivoles, les chercheurs qui désirent dialoguer avec les citoyens devront se cantonner dans des sujets banals et consensuels qui ne risquent pas d'irriter les puissants.

À la lumière des risques qui pèsent sur la communauté universitaire, il m'apparaît évident que la communauté universitaire québécoise et canadienne, tant les universités que les associations et les syndicats des professeurs, doit réagir fortement, car elle est directement concernée par les poursuites-bâillons telles que celles qui ont été déposées par les minières.

Déjà, de nombreux universitaires ont écrit aux instances politiques afin de soutenir les éditeurs et les auteurs de *Noir Canada* et affirmer la nécessité d'une loi anti-SLAPP pour le Québec. Suivant de près le dossier, le SGPUM et la FQPPU ont également affirmé publiquement leur indignation à l'endroit des poursuites des deux minières canadiennes et soutenu le projet de loi anti-SLAPP. (Malheureusement, avec le déclenchement des élections provinciales, mercredi dernier, le projet de loi meurt au feuilleton et il faudra espérer que le prochain gouvernement relance ce dossier qui avait, jusqu'à présent, le soutien de tous les partis politiques.)

Les deux organisations, ainsi que de plusieurs de leurs membres — dans le cadre, entre autres, d'une campagne de levée de fonds organisée à l'Université de Montréal — ont également reconnu que cette cause exige d'aller au-delà de la parole ou de la plume et ont contribué financièrement au fonds de défense des auteurs et éditeurs de *Noir Canada*. En autant que je sache, ce sont les deux seuls regroupements universitaires à avoir offert à la fois un soutien moral, vocal et financier. J'ose espérer que ce ne seront pas les derniers.

On peut quand même se demander où se trouvent les professeurs et les chargés de cours de l'UQAM alors qu'un des leurs est ainsi poursuivi. Dans ma grande naïveté, je pensais qu'ils feraient immédiatement front commun pour défendre un des leurs, mais il n'en fut rien. (Je ne dis pas qu'individuellement, des professeurs et autres membres du personnel de cette institution et d'autres ne se sont pas impliqués — plusieurs l'ont fait — je parle ici d'implication d'organisations.)

Et que se passe-t-il du côté des universités en tant qu'institutions? Le recteur de l'Université de Montréal, M. Luc Vinet, a conclu qu'il était préférable pour notre vénérable institution de ne pas s'immiscer dans cette affaire. Sans surprise, on retrouve le même silence complet à la CREPUQ (Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec). Il me semble que cette affaire aurait été une occasion en or pour les universités d'intervenir sur la place publique sur un sujet autre que l'éternel sous-financement.

Mais, dans un contexte où l'argent prime sur l'esprit intellectuel dans les universités québécoises et où les directions manquent singulièrement de vision, cette position n'est pas vraiment surprenante. Elle n'en demeure pas moins désolante, démontrant encore une fois que la survie de l'essence de l'institution universitaire, qui remonte au Moyen Âge, n'est jamais assurée et exige une lutte constante de la part des membres de cette institution.

Il apparaît donc de plus en plus évident qu'on ne peut compter que sur nous-mêmes, les professeurs, pour défendre la place de notre institution dans la société *en dépit* de ses administrateurs. Car les pressions sur le personnel enseignant ne favorisent pas du tout l'implication de celui-ci dans les grands enjeux sociaux.

Dans un contexte où chaque département est placé en compétition avec son voisin pour les fonds institutionnels, provinciaux et nationaux, que reste-t-il de l'esprit de corps universitaire ? Alors que les hautes administrations universitaires adoptent un modèle utilitaire qui vise à transformer l'université en un îlot mercantile où chaque unité doit fonctionner selon le modèle néolibéral centré sur la notion de profit, chacun est occupé par sa propre carrière qui se déroule essentiellement en vase clos, dans une petite confrérie répartie à travers le monde. Car le financement et les promotions se décident par ces gens et non le public.

Alain Deneault et ses collègues ont décidé de ne pas jouer ce jeu. Ils ont accepté la responsabilité sociale implicite au rôle d'intellectuel et d'universitaire et ont présenté leurs travaux sur la place publique, espérant lancer un débat sur le sujet trop longtemps ignoré du rôle des compagnies minières canadiennes dans le monde et sur le soutien implicite et explicite qui leur est offert par nos gouvernements. Ce faisant, ils ont pris un risque, certes – notre société ne tolère plus les divergences d'opinions – mais ils ont également relevé le défi auquel nous devons tous faire face comme universitaire, celui de la pertinence et de la responsabilité par rapport à la société qui nous finance et nous offre cette structure remarquable qu'est l'université.

L'ampleur démesurée et, surtout, la nature de la réplique de Barrick Gold et Banro à un texte qui aurait facilement pu passer inaperçu montrent que, aujourd'hui, toute critique envers les puissants est considérée comme inadmissible. Ce n'est pas nouveau, bien sûr. Mais les universités et les connaissances qu'elles génèrent ont longtemps été protégées de telles attaques judiciaires, à la fois par la méthode scientifique et leur place dans la société. Ce que montrent les poursuites des minières est que l'université continue de déformer et de se rapprocher de la simple usine de production. Elle se retrouve donc, ainsi que ses travailleurs, soumis aux mêmes risques que les autres industries.

Je vois deux réponses possibles aux actions en justice des minières. Le monde universitaire peut se taire et accepter, par le fait même, que l'université n'est plus l'institution privilégiée de fabrication du savoir et de la connaissance. On se rangera alors du côté des faiseurs d'opinions et des puissants, ne traitant plus que des sujets sans intérêt ou construisant servilement la narrative permettant de donner une base théorique à l'idéologie dominante afin de protéger notre peau.

Nous pouvons également nous lever et rejeter ces attaques qui nous bâillonnent et qui minent la nature même de notre profession et de notre institution, défendant le rôle central que les universités et les universitaires jouent dans notre société.

C'est à nous de choisir.

Normand Mousseau est professeur agrégé et titulaire de la chaire de recherche en physique numérique des matériaux complexes au Département de physique de l'Université de Montréal. Auteur du livre « Au bout du pétrole, tout ce que vous devez savoir sur la crise énergétique », il s'intéresse de près aux rôles des universitaires dans la société civile.

Note: Cette présentation reprend et élabore les arguments présentés dans mon article intitulé *L'Affaire Noir Canada*, paru dans *L'Autre Forum*, vol. 13, numéro 1, p. 11 (septembre 2008).